Madame, Monsieur,

La prérentrée de la 2e année du BUT GEA – formation en apprentissage aura lieu :
Mercredi le 3 septembre 2025 à 9h35.

Vous devez vous présenter à ces date et heure à l'adresse suivante :

Université Paris Nanterre
200 avenue de la République - 92000 Nanterre
Bâtiment Éphémère 3 (T) – salle TR05.

Vous êtes priés de fournir le jour de la prérentrée :

- **Votre attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année universitaire** 2025-2026.

Ces documents sont obligatoires : je vous remercie de veiller à vous en munir sans faute.

À l'occasion de cette réunion vous seront présentées le programme de la formation BUT GEA ainsi que l'organisation du département GEA et de l'IUT de Ville-d'Avray.

Les enseignements débuteront **le même jour à 10h30.**

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative, avant la rentrée, selon les modalités indiquées sur la page suivante : https://cva.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscription-candidature

De même, il est important que vous activiez et consultiez régulièrement votre adresse électronique @parisnanterre.fr, qui constituera à compter de la rentrée la seule adresse utilisée par l'équipe pédagogique. Cette adresse vous permet également d'accéder à toutes les ressources de l'université. Les informations concernant le fonctionnement de la messagerie se trouvent sur cette page : https://dri.parisnanterre.fr/fonctionnement-de-votre-boite-mail-a-luniversite-de-nanterre/ .

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

David RAUX
Chef du département GEA
IUT de Ville-d'Avray, site de Nanterre
Email : draux@parisnanterre.fr

IUT Ville d'Avray Saint-Cloud Nanterre
Université Paris Nanterre

Département GEA
gestion des entreprises
et des administrations

Plan d'accès au Campus de Nanterre

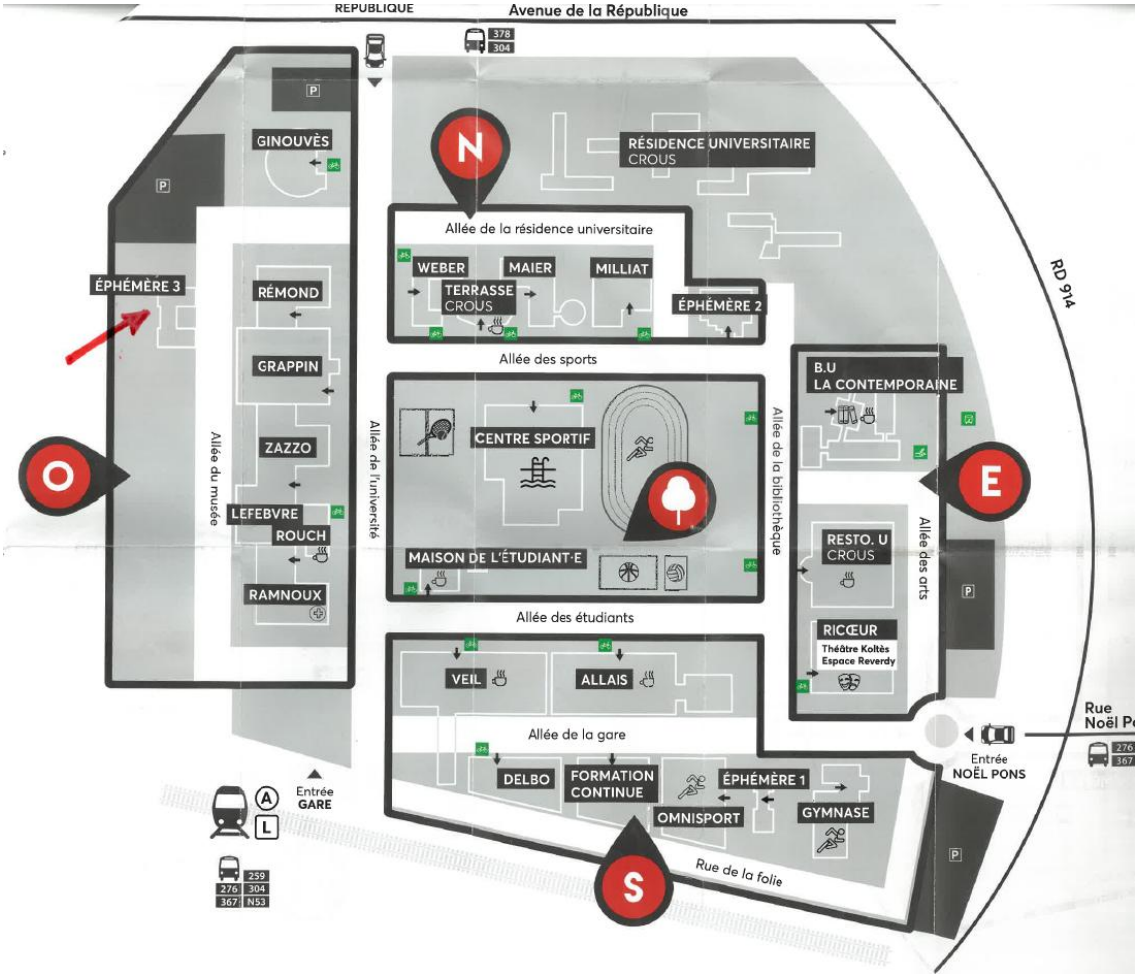

IUT Ville d'Avray Saint-Cloud Nanterre
Université Paris Nanterre

Département GEA
gestion des entreprises
et des administrations

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-gea@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné ***avant la réunion de l'équipe plurielle*** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle se réunira le ***14 octobre*** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).